

**COMMUNE DE PETITE-FORET**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Conseil municipal du 3 octobre 2023**

**Délibération n° : 23-10-06**

**4.2 Personnels contractuels**

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCES**

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-sept septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 18**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET Dominique DAUCHY - Claudine HERLIN - Christine HUET

**Étaient excusés**

Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Elisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Pascal CROMBE  
François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY  
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN  
Tiphany OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

**Était absente**

Sylvia PISANO

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

**Votes Pour : 26**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

**VU** le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de recourir aux contrats « Parcours Emplois Compétences » et de parvenir à l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les

chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ...),

**CONSIDÉRANT** que la rémunération de ces agents sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et que la commune bénéficiera d'une aide financière mensuelle de l'État dans les conditions arrêtées dans le cadre des conventions avec les organismes prescripteurs, ainsi que l'exonération d'une partie des cotisations patronales,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :***

Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser Madame le Maire à créer au maximum et en fonction des besoins des services, 5 postes, dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences (P.E.C.) »

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer en conséquence, les conventions avec les organismes prescripteurs et les contrats de travail ainsi que les avenants éventuels avec les salariés,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :06/10/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :06/10/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire



Sandrine GOMBERT